

CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLETTE-SUR-AIN 01320

Compte-rendu de la séance du lundi 12 février 2018 à 20h00

Présents : Mesdames Christine BEAUFORT-VELUT, Sandra ANTONETTI, Sandrine RIGOLLET, Christine DUFOUR, Edith CHENE Brigitte PULCINI.
Messieurs Jean-Pierre HUMBERT, Jacques AMBRE, Philippe PETIT, Philippe CORNET, Daniel COLL.

excusés : Mendy RUSPINI, Marie-Laure PERCIOT, Alain L'HERBETTE.

Date de la convocation : 05/02/2018

Procurations données :

Marie-Laure PERCIOT → Christine DUFOUR
Alain L'HERBETTE → Jacques AMBRE

Secrétaire de séance : Mme B. PULCINI.

Le compte rendu du 18 décembre 2017, est adopté à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

- C.C. Dombes : convention pour la réalisation du contrôle périodique des Points Eau Incendie.
- DPU / Vente maison Gaillard + terrain
- EDF : restaurant des Mas, avenant à la convention pour modification assurance
- Hangar communal : marché pour VRD
- Convention de mise à disposition d'une solution de dématérialisation des marchés publics
- Contrat de maintenance informatique école
- Convention pour desserte fibre optique sur les parcelles communales.
- Questions diverses

C.C.DOMBES : convention pour la réalisation du contrôle périodique des Points Eau Incendie (P.E.I).

Demande d'adhérer à ce service la CC Dombes a demandé de se substituer aux communes pour effectuer ces contrôles. On nous demande de prendre une délibération pour que la C.C.Dombes effectue le contrôle de nos P.E.I.

Délibération adoptée à l'unanimité par le conseil municipal.

DPU : vente maison GAILLARD + terrain route des Dombes : prix 105 000 € (90 m2 et terrain de 830 m2. Le conseil municipal décide avec 12 voix pour 1 abstention de ne pas préempter.

EPF : restaurant des Mas :

Dans le cadre de la convention de portage, il est prévu que la commune ait sa propre assurance « occupant » sur le bien qui nous a été mis à disposition.

L' Etablissement Public Foncier de l'Ain a négocié avec son assureur et a obtenu que ce dernier assure également pour le compte des collectivités signataires, les biens portés par l'EPF de l'Ain.

Il nous est proposé un avenant à la Convention de Mise à disposition précisant que le bien sera assuré par l'EPF de l'Ain. Une fois signé, la commune pourra résilier la police d'assurance sur le bien en question.

Adopté à l'unanimité.

HANGAR COMMUNAL : marché pour les VRD appel d'offre sur travaux terrassement – (environ 600 m2) et alimentation réseau sec et humide montant estimé. 36 224.98 €. H.T
Ouverture des plis le 21 décembre 2017

Dossiers de consultation transmis à 4 entreprises : JOSSERAND, BRUNET, SOMEC et PETTINI.

Seules 3 entreprises ont remis une offre

PETTINI → 32 015 € H.T.

SOMEC → 34 040 € H.T.

BRUNET → 36 864€ H.T.

L'offre de ces 3 entreprises est jugée conforme.

La commission d'appel d'offre est obligatoire au dessus de 90 000 €.

Le devis de l'entreprise PETTINI est retenu à l'unanimité.

Convention

Le Conseil Départemental de l'Ain a décidé la mise à disposition gratuite d'une solution de dématérialisation des marchés publics et des concessions pour les communes de l'Ain, leurs établissements publics et les bailleurs sociaux.

Cette solution permet notamment :

- d'envoyer les publicités au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP),
- de mettre en ligne les dossiers de consultation des entreprises,
- de recevoir et de décrypter des offres électroniques,
- d'avoir accès à une messagerie sécurisée,
- de publier les données essentielles des marchés publics.

Durée de la convention : depuis la signature jusqu'au 31 décembre 2019.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à ce service.

AUTORISE le maire à signer la convention avec le Conseil Départemental de l'Ain

Contrat et maintenance informatique à l'école : nous verrons ce point au prochain conseil municipal.

Convention (SIA) pour desserte fibre optique sur les parcelles communales sise Rue des mas et Rivages de l'Ain. Utilisation des fourreaux déjà existants. Adopté à l'unanimité.

Questions diverses :

- Vente de terrain : réunir la commission urbanisme rapidement. OAP voir avec le cabinet VERDI.
- Réunion commission finance mercredi 28 février à 14h00.
- Voisins vigilants.
- Le 27 janvier 2018 à eu lieu l'assemblée générale du comité de jumelage : 30^{ème} année du jumelage FRANCO ALLEMAND.
- Mardi 13 février : pot de départ de Michel PERIOLAT facteur depuis plus de 13 ans sur la commune... Rendez-vous à 11h45 restaurant des MAS.
- Maison HIZE : proposition de visite pour les membres du conseil municipal. Ce tènement immobilier se compose : d'un T4 et d'un T3.
- Rappel de Philippe CORNET : Nettoyage de Printemps le samedi 17 mars

Séance levée à 21h05

Le Maire,

Jean-Pierre Humbert